

# JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES DISPARUES

Au cours de sa soixante-cinquième session, le 21 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution, la résolution 65/209, par laquelle a été instaurée la Journée internationale des victimes de disparition forcée, journée fixée au 30 août de chaque année.

Au cours de cette journée, communément appelée depuis 2011, journée internationale des personnes disparues, les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent non seulement se souvenir de leurs Disparus mais aussi apporter les informations attendues sur leur sort .

Cette résolution engage la France tout comme les autres États Membres de l'O.N.U.

En ce **30 août 2013** que va faire le Gouvernement français pour enfin apporter un peu de lumière sur les disparitions de Français survenues sur son territoire, en Algérie, entre 1954 et 1962 et au-delà sur le territoire de la République algérienne ?

Le Gouvernement va-t-il enfin rompre le silence et informer sur le sort subi par les si nombreuses personnes enlevées ?

Va-t-il enfin admettre publiquement la responsabilité de l'État français dans leur disparition, sa responsabilité dans la non assistance aux personnes enlevées ou massacrées en présence de ses soldats ?

**HALTE AU SILENCE !**

Lettre d'Information du CLAN-R. Août 2013

Le **collectif national NON au 19 mars 1962** a écrit le 02 avril 2013 au Président de la République Française, pour lui demander des précisions sur le sort des prisonnier français enlevés par le FLN qui auraient du être libérés, comme le précisait les Accords d'Evian du 18 octobre 1962. Malgré 3 relances, **aucune réponse** à ce jour !

La lettre de VERITAS N° 168 - 07/08/2013



par Geneviève  
DE TERNANT

## Enfin !

« Ils lèveront les yeux vers celui qu'ils ont transpercé ;  
Ils pleureront sur lui amèrement... »

Zacharie 12-10-11a, 13, 1

En ce 4 juillet 2013, veille du 51<sup>e</sup> anniversaire du massacre perpétré à Oran le 5 juillet 1962, nous parvient l'annonce de la proposition de loi présentée par 10 députés visant à reconnaître le massacre de la population française.

Ils écrivent : « *Ce massacre collectif rendu possible par une passivité coupable au plus haut niveau de l'Etat, a volontairement été occulté par les protagonistes qui n'avaient aucun intérêt à la vérité.* »

Qui sont ces protagonistes coupables ? En Algérie, le FLN de Ben Bella et Boumedienne, toujours au pouvoir avec Bouteflika et en France, Charles De Gaulle.

Voilà qui est clair, net et prouvé.

Les livres cités, celui du Révérend Père de La Parre qui, avec Monseigneur Lacaste m'honoraient de leur amitié et ceux de Jean-Jacques Jordi et de Guillaume Zeller qui, de par la notoriété de leurs auteurs ont, enfin, atteint le grand public et ont bénéficié de recension dans les médias ! Oui, enfin !

Tous deux font référence au travail que j'ai accompli vingt années durant à l'Echo de l'Oranie et à mes livres témoignages : Les 3 tomes de « *L'Agonie d'Oran* ».

Je rappelle qu'à l'époque où j'entrepris ce travail en 1980, je ne bénéficiais d'aucun appui politique, au contraire, d'aucun moyen financier hors (pour le premier tome) des fonds de l'Echo et de mes propres deniers puisque sans aucune subvention et que les archives étaient soigneusement verrouillées.

Si je fus toujours très soutenue par la direction des Amitiés Oraniennes et en particulier Michel Pittard, Président, et par les Editions Gandini à partir de 1988, je fus au contraire en butte à des obstructions multiples : Conseils susurrés d'avoir à me taire par prudence, menaces de mort par téléphone et petits cerueils anonymes et même proposition de légion d'honneur si j'arrêtais mes enquêtes...

Têtue comme une mule, j'ai continué ce travail qui a servi de base et de tremplin à tous les travaux entrepris par la suite par les historiens mieux armés et plus compétents que moi. Entre autres : Guy Pervillé, Jean Monneret, Jean-Jacques Jordi, Guillaume Zeller qui tous ont eu la courtoisie de mentionner mon travail dans leurs ouvrages.

Mais je ne saurais oublier mes deux amies disparues qui furent à la base des recherches : Jeanne Cheula et Francine Dessaigne ; ni le travail opiniâtre de Colette Ducos-Ader et de Jean-François Paya ni encore le rôle crucial, par Internet d'Hervé Cuesta.

Si, aujourd'hui, des hommes politiques osent enfin demander que cette « *nouvelle Saint Barthelemy* » (Guillaume Zeller) sorte de l'ombre, touche le grand public et fasse reculer le déni historique, je voudrais que ne soit pas oublié le lent, minutieux, obscur travail de tous ceux là qui sont mes amis indéfectiblement.

Et qu'ainsi les morts abandonnés d'Oran puissent enfin reposer en paix. ■

... Le 6 août 1962, les Pinto, en Algérie depuis cent dix ans, partent définitivement sur le bateau des rescapés du 5 juillet, l'Exodus. Jean de Broglie, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, leur envoie un courrier le 19 septembre 1963. Il parle de « forte présomption de décès », expliquant sans plus de précisions qu'« il n'y a malheureusement plus d'espoir de retrouver en vie Joseph Pinto ». Une lettre type envoyée à un très grand nombre de familles. En 1967, les Pinto reçoivent un certificat de décès, délivré automatiquement au bout de cinq ans. À chaque fois, il leur est répété que le gouvernement met tout en œuvre pour le retrouver... Plus de nouvelles jusqu'en 2004. Informée de l'ouverture des archives, Viviane remplit un formulaire sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères. Un mois plus tard, elle lit la formule habituelle, « Ci-joint copie des documents conservés à Paris » avant de découvrir la terrible vérité : « **Probablement égorgé** ». « Je connais enfin le sort de mon père, mais à quel prix ! », déplore



Viviane. Elle repense aux journées passées à chercher son père, dans les bureaux, les hôpitaux, les morgues, à la mairie, sans pouvoir accéder au stade où étaient parqués des centaines de prisonniers. Elle se souvient des photos des massacres prises par les gendarmes, sur l'une desquelles elle avait reconnu une marchande de loterie. « **Les photos des cadavres existent, nous demandons à les consulter : nous avons le droit de savoir où ont été enterrés les corps de nos proches.** »

Depuis août 1963, **L'Algérie et la France étaient en possession des résultats de l'enquête concernant les disparus européens, résultats que les deux pays ont décidé de ne pas rendre publics.** « **Ils ont voulu étouffer l'affaire !** », clament les associations de rapatriés. Pour elles, le gouvernement de l'époque a empêché les militaires présents à Oran d'intervenir pour arrêter le massacre, se rendant complice des assassins. « **L'armée est intervenue sur-le-champ** », rétorque le général Katz.

Une affirmation en contradiction avec le journal de marche et d'opérations (JMO) manuscrit de l'armée française, sur lequel figure, après la fusillade, cette indication : « **Les troupes restent consignées.** » **Il y a eu cependant quelques actions individuelles, notamment celles des 2e et 4e zouaves ou du 8e Rima, qui ont permis de sauver un grand nombre de civils européens.** « **Il ne s'agit pas d'une intervention générale de l'armée française (...), mais de la décision de se soustraire partiellement à la rigueur des directives de l'état-major français, devant l'ampleur et la gravité inattendues des troubles** », explique l'historien Jean Monneret dans *la Phase finale de la guerre d'Algérie*.

**Abdelaziz Bouteflika veut que la France fasse repentance et la France veut son traité d'amitié. Le 17 octobre 2001, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a déposé sur le boulevard Saint-Michel une plaque « à la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1962 ».**

**L'an dernier, le gouvernement a demandé pardon pour les événements du 8 mai 1945 à Sétif. Oublier les victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 ou les massacres du 5 juillet serait une injustice.**

#### **L'administration a fait preuve d'une froideur choquante.**

Le 22 septembre 1995, Jacques Chirac avait reconnu la responsabilité du gouvernement de l'époque, affirmant : « **La France, en quittant le sol algérien, n'a pas su sauver ses enfants... Il faut réparer aujourd'hui les erreurs qui ont été commises.** » Dix ans après, Bernard Coll, secrétaire général de l'association Jeune pied-noir, demande « **la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État, à travers l'abandon et l'absence de protection, la non-évacuation ou non-récupération des Français d'Algérie de toutes origines, harkis, pieds-noirs et amis, dans les massacres et disparitions** » postérieurs au 19 mars.

**L'administration française, en envoyant d'une manière aussi brutale le rapport de la Croix-Rouge, a fait preuve d'une froideur choquante.** « Ils ne se sont pas rendu compte combien ça pouvait faire mal », explique Viviane.